

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MITIS
TNO DE LAC-À-LA-CROIX ET DE LAC-DES-EAUX-MORTES

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par les projets de règlements modifiant les règlements de zonage et de construction applicables sur les territoires non-organisés de Lac-à-la-Croix et de Lac-des-eaux-Mortes.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 8 mai 2024, le conseil de la MRC a adopté le premier projet de règlement numéro RÈG361-2024 modifiant le règlement de zonage numéro RÈG289-2016;
- Le but du projet de règlement numéro RÈG361-2024 modifiant le règlement de zonage numéro RÈG289-2016 est de modifier quelques définitions de termes et spécifier les normes et conditions d'implantation d'un conteneur maritime comme bâtiment secondaire à l'usage villégiature et commercial;
- Le projet de règlement est applicable sur l'ensemble des territoires non-organisés de Lac-à-la-Croix et de Lac-des-eaux-Mortes;
- Une assemblée publique de consultation aura lieu lors de la prochaine séance du conseil qui se tiendra le 12 juin 2024 à 19 h, à la salle du conseil de la MRC située 1534, boul. Jacques-Cartier, Mont-Joli (QC) G5H 2V8. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de l'entrée en vigueur de ce dernier. Le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
- Le premier projet de règlement RÈG361-2024 modifiant le règlement de zonage contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.

Ces projets de règlements, ainsi que la cartographie, peuvent être consultés au bureau de la MRC, situé 1534, boul. Jacques-Cartier, Mont-Joli (QC) G5H 2V8. Le projet peut également être consultés via le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : https://mrcmitis.ca/ova_doc/avis-publics-2024/

Donné à Mont-Joli, ce 3 juin 2024.

Marcel Moreau
Directeur général